

Locataires et propriétaires... bénéficiaires et solidaires

- L'objectif : proposer un dispositif qui permet de sécuriser l'accès au parc locatif privé, pour les locataires comme pour les bailleurs.
- Les publics concernés :
 - tous les publics de 18 à 30 ans
 - les salariés de plus de 30 ans :
 - Embauchés depuis moins de 6 mois (hors CDI confirmé)
 - ou gagnant jusqu'à 1 500 € nets/mois
 - ou en mobilité professionnelle
 - ou en possession d'une promesse d'embauche de moins de 3 mois
 - ou en possession d'un bail mobilité
- Le dispositif : une caution 100% gratuite et 100% numérique, accessible sur visale.fr.
- Pour les locataires : Visale facilite l'accès au logement pour favoriser la mobilité professionnelle et l'accès à l'emploi.
- Pour les bailleurs : Visale garantit jusqu'à 36 mois de loyers impayés et prend en charge les dégradations locatives*.

Visale est au cœur d'un cercle vertueux au bénéfice de l'attractivité des territoires en encourageant et accélérant la mise en location, en réduisant la vacance et en sécurisant les locataires à revenus modestes et les bailleurs.

* Prise en charge des impayés dans la limite de 36 mensualités d'impayés de loyers et charges sur toute la durée de location pour un logement du parc privé. Frais de remise en état en cas de dégradations imputables au locataire couverts jusqu'à deux mois de loyer et charges inscrits au bail, en complément du dépôt de garantie (sauf pour le bail mobilité).



L'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL), structure dédiée et experte en matière de sécurisation du parc locatif privé au sein du groupe Action Logement, a conçu et développé le dispositif Visale pour le compte des Partenaires Sociaux d'Action Logement. L'APAGL en assure le pilotage et en a réalisé, avec l'accompagnement du CREDOC, la première évaluation pour la période 2016 -2019.

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros - Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232 - Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

www.actionlogement.fr @ ActionLogement



VISALE

UN DISPOSITIF SÉCURISANT

ET UTILE SOCIALEMENT

EXTRAITS DE L'ÉTUDE D'ÉVALUATION CREDOC 2016-2019

PLAQ-VISALE-SYNT-CREDOC - Juillet 2021 - Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement et le site visale.fr appartient à l'APAGL. L'aide est soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Pour connaître les modalités, consultez visale.fr - Document non contractuel

VISALE. 
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

Convaincant

95%

DES BAILLEURS USAGERS SONT SATISFAITS DU DISPOSITIF

73%

DES LOCATAIRES USAGERS ONT DÉJÀ RECOMMANDÉ VISALE

Un bailleur ou un locataire convaincu devient à son tour prescripteur du dispositif. La pertinence de Visale favorise le bouche-à-oreille et contribue à créer un cercle vertueux entre locataires, professionnels de l'immobilier et bailleurs :

- 44% des bailleurs privés ont entendu parler de Visale par un locataire.
- 26% des contrats Visale sont à l'initiative du bailleur.
- 2/3 des bailleurs seraient incités à recourir à Visale sur recommandation d'un professionnel.

Utile socialement

Visale permet aux locataires d'accéder à un logement abordable et de meilleure qualité.

86%

DES LOCATAIRES VISALE SONT SATISFAITS DE LEURS CONDITIONS DE LOGEMENT

62%

DES SALARIÉS SE SONT RAPPROCHÉS DE LEUR LIEU DE TRAVAIL

- 92% des locataires ont trouvé un logement correspondant à leurs critères de localisation.
- 45% des locataires accèdent à un logement de meilleure qualité grâce à Visale.

Efficace

83%

DES BÉNÉFICIAIRES ONT EU UN ACCÈS AU LOGEMENT FACILITÉ GRÂCE À VISALE

- Dans 50% des cas Visale a permis de réduire le temps de vacances entre deux locations.
- 50% des locataires Visale n'avaient pas de garants.

Visale, un dispositif gagnant-gagnant : une étude du CREDOC

Le CREDOC a réalisé une évaluation du dispositif Visale lancé en 2016. Il s'agit d'une étude à la fois qualitative et quantitative, auprès des bailleurs privés et des locataires bénéficiaires de la garantie pendant les quatre premières années de son déploiement. Pour compléter les observations, des échantillons de populations significatifs ainsi que les acteurs de l'immobilier et les entreprises sont également interrogés.

Dynamique

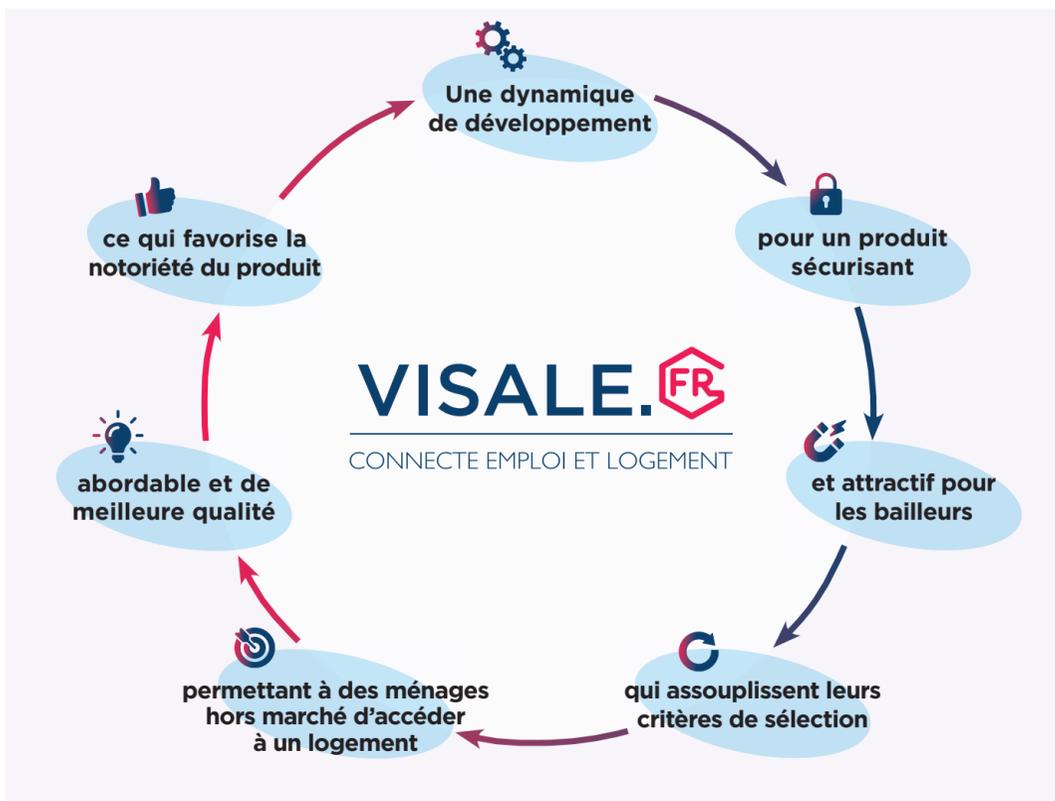
Visale fait la preuve de son efficacité avec plus de 500 000 bénéficiaires en 5 ans !

230 000

CONTRATS ÉMIS ENTRE 2016 ET 2019 (PÉRIODE ÉVALUÉE)

270 000

CONTRATS ÉMIS EN 20 MOIS DEPUIS JANVIER 2020



Mieux connaître pour mieux utiliser

- **Le constat :**
Près de 70% des usagers potentiels, qu'ils soient locataires ou bailleurs ne connaissent pas Visale.
- **Nos actions :**
 - Accentuer les opérations de communication.
 - Soutenir les professionnels dans la diffusion de Visale en mettant à disposition de nouveaux outils simplifiés.
 - Renforcer les relais d'information dans les entreprises au bénéfice des salariés : rencontres avec les CSE, partenariat avec les services publics de l'emploi, actions auprès des organisations syndicales.

Sécurisant

53%

DES BAILLEURS USAGERS AFFIRMENT QUE VISALE EST LA GARANTIE QUI COUVRE LE MIEUX CONTRE LE RISQUE D'IMPAYÉS DE LOYERS

93%

DES BAILLEURS USAGERS SONT RASSURÉS PAR LA CERTIFICATION DU LOCATAIRE PAR ACTION LOGEMENT, MATÉRIALISÉE PAR UN VISA

Les bailleurs qui utilisent la garantie Visale recherchent une sécurisation forte :

- 43% des bailleurs particuliers usagers avaient auparavant été confrontés à des difficultés à percevoir leurs loyers.
- Pour 40% des bailleurs particuliers, les logements mis en location représentent plus de 25% de leurs ressources.

Attractif

90%

DES USAGERS TROUVENT QUE VISALE EST FACILE D'ACCÈS ET INTÉRESSANT

100%

GRATUIT POUR LE LOCATAIRE ET LE BAILLEUR

Vertueux

76%

DES BAILLEURS USAGERS ASSOUPLENT LEURS CRITÈRES DE SÉLECTION AVEC VISALE QUI PERMET À DES LOCATAIRES DE FRANCHIR LE MUR DES VISITES

79%

DES CONTRATS DE LOCATION CONCLUS AVEC VISALE NE L'AURAIENT PAS ÉTÉ SANS VISALE

- 20% des bailleurs octroient une visite à des candidats qu'ils n'auraient pas reçus sans la présentation du Visa.

Simplifier

- **Le constat :**
 - 59% des bailleurs particuliers estiment qu'il est difficile de savoir qui peut bénéficier de Visale.
 - 20% des propriétaires ne déclenchent pas Visale en cas d'impayé de loyer.
- **Nos actions :**
 - Améliorer la lisibilité des critères d'éligibilité et envisager des élargissements.
 - Expliciter et assouplir les modalités de mise en œuvre de la garantie.
 - Renforcer l'information des bailleurs par une évolution de la plateforme et une meilleure qualification des réponses des différents niveaux de relation client.